

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 avril 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROUSE—LES BUREAUX DE MINISTRES  
DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

[Traduction]

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège sur un point qui touche les droits et les privilèges de tous les députés, et je le fais sans perdre de temps, à la suite du document déposé à la Chambre hier à la demande du député conservateur de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates).

D'après l'information contenue dans le document précité, 11 des 13 ministres ont des bureaux dans des immeubles fédéraux, mais le très honorable premier ministre (M. Trudeau) loue un bureau à raison de \$7,360 par an dans sa circonscription de Montréal Mont-Royal, et l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) en loue un dans Montréal-Maison-neuve à raison de \$1,675 par an. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) et le ministre d'État (M. Andras) ont un fonctionnaire à leur service dans leur circonscription de Rose-dale et de Port Arthur respectivement qu'ils paient jusqu'à concurrence de \$10,000 par an et cette rémunération est tirée du Trésor public. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est le seul ministre qui ait deux fonctionnaires à son service dans sa circonscription de Medicine Hat. Chacun est payé \$5,000 par an.

Les employés dans les circonscriptions du premier ministre et du Secrétaire d'État reçoivent chacun au maximum \$7,500 par an. Les autres ministres qui ont des bureaux dans leur circonscription et dont le personnel reçoit un traitement maximum provenant des fonds publics sont les suivants: le ministre des Finances (M. Benson), Kingston, \$7,500; le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), Niagara Falls, \$7,500; le ministre du Revenu (M. Côté), Longueuil, \$7,500; le ministre du Travail (M. Mackasey), Verdun, \$7,500; le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), Vancouver-Centre, \$5,000; le ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Pepin), Drummond, \$5,000; le ministre des Communications (M. Kierans), Duvernay, \$7,500; et le

ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), seul ministre originaire de la Nouvelle-Écosse qui n'a à son service aucun employé rémunéré sur les deniers publics.

**Une voix:** Nous sommes en pleine campagne d'économie.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur, étant donné l'urgence économique et les faits contenus dans le rapport déposé aux Communes hier, je propose donc:

Que le comité permanent des privilèges et des élections établisse si des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui détiennent des postes de ministres de la Couronne ont violé les dispositions de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes qui portent sur l'indépendance du Parlement en acceptant des allocations et des bénéfices tirés du Trésor public à des fins que la Chambre n'a pas autorisées par un vote.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député a donné à la présidence le préavis qu'exige l'article du Règlement, ce qui m'a permis de réfléchir à la question qu'il soulève. Comme lui et d'autres députés le savent, ce n'est pas la première fois que l'on signale une situation semblable à la Chambre. D'autres Orateurs l'ont examinée avant moi.

• (2.10 p.m.)

Dans les circonstances actuelles, il ne s'agit pas de décider s'il y a un grief, s'il doit y avoir un débat sur la question ou si la Chambre ou un comité doit en faire l'examen, mais si la question de privilège se pose. Hier, j'ai eu l'occasion d'étudier en détail ce qui était essentiellement un privilège parlementaire. J'ai indiqué ce que, à mon avis, on entendait par privilège parlementaire et par violation de ce privilège.

Je doute fort qu'il y ait atteinte aux privilèges de quelque député que ce soit dans les circonstances décrites par l'honorable représentant. Je n'ai aucune hésitation à conclure qu'il n'y a pas de question de privilège qui devrait être examinée par le comité des privilèges et élections.

Dans sa déclaration ou dans la motion qu'il propose, le député maintient qu'on a contrevenu à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. A mon avis, c'est un point de droit plutôt qu'une question de privilège que